



**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/43

QUESTION N°4

OBJET : FINANCES / BUDGET VILLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

**L'an deux mille vingt-six
Le quinze avril
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSCH - Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT
Niarale TRAORE - Jocelyne HAMON - Pascal SICRE - Axel OUHSAINE - Murielle SIMON
Carole ANNEQUIN - Christophe BATAIS - Kaddra ZAZOUI
Alexandre KARP - Séverine MARCO - Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO
Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Fahed HADJI - Amélie SANDRIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Arnaud CHAILLOU a donné procuration à Mathilde MISLIN
Jean-Claude CHEVRIER a donné procuration à Isabelle CHOCHON
Christophe CONNAN a donné procuration à Dominique MORIN

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Sandrine VIBOUD

M. Eric BOSCH, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 33

N°D2026_43 – FINANCES / Budget ville – Approbation du Compte Administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-13 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Considérant que Monsieur Eric BOSC, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Annie METAY en qualité de doyenne de l'assemblée pour le vote du compte administratif,

Considérant que Madame Annie METAY, a été désigné(e) pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** le compte administratif 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

➤ **Section de fonctionnement**

Recettes	13 451 264,90 €
Dépenses	12 671 138,30 €
Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2025 (1)	780 126,60 €
Reprise des résultats excédentaires des années antérieures	2 479 234,55 €
Part affectée à l'investissement	1 479 234,55 €
Sous Total (2)	1 000 000,00 €
Soit un résultat excédentaire de clôture définitif 2025 (1+2)	1 780 126,60 €

➤ **Section d'investissement**

Recettes	3 797 653,17 €
Dépenses	3 331 321,80 €
Soit un résultat de l'exercice 2025 (1)	466 331,37 €
Reprise des résultats excédentaires des années antérieures (2)	982 602,19 €
Soit un résultat excédentaire de clôture définitif de la section d'investissement 2025 (1+2)	1 448 933,56 €

➤ **Résultat cumulé**

Résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement	1 780 126,60 €
Résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement	1 448 933,56 €
Résultat cumulé	3 229 060,16 €
Restes à réaliser	-1 046 363,56 €
Résultat excédentaire cumulé de clôture après restes à réaliser	2 182 696,60 €

- ✓ **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.
- ✓ **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 17 AVRIL 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSC



Transmis en Préfecture le : 21/04/2026
Publié(e) le : 21/04/2026
Exécutoire le : 21/04/2026